

Chapitre 23

Les Marocains des pays du Golfe en 2021

(Emirats Arabes Unis et Qatar)

La parenthèse de la COVID-19

Mohamed Berriane

Introduction

Parmi les principaux changements qu'a connu l'émigration marocaine internationale depuis les années 2000 et 2010, figure la forte diversification des destinations. Celle-ci concerne d'abord l'Europe, principal réceptacle de cette migration et où les pays du Sud (Espagne, Italie) continuaient à attirer des flux importants alors qu'auparavant c'était l'Europe du Nord qui primait. Mais la diversification concerne aussi l'apparition et la consolidation des foyers d'appel des pays arabes, en particulier les Etats du Golfe. Dans l'édition précédente de cette série (Berriane, 2018), nous avions décrit et analysé les spécificités de cette migration qui contrastaient avec celles de l'émigration se dirigeant vers l'Europe occidentale. Nous avions mis en place le cadre général de cette migration vers les pays arabes dans un premier temps en la situant au sein de l'émigration marocaine en général vers les différents continents. Nous nous sommes ensuite arrêtés sur le cas des pays du Golfe à travers les deux exemples du Qatar et des Emirats Arabes Unies en insistant sur la spécificité de ces foyers d'immigration où les Marocains ne constituent qu'une minorité parmi les nombreux immigrés asiatiques. Nous avions, enfin, dans une troisième partie analysé les profils types des migrants marocains dans les pays du Golfe en insistant sur leur caractère multiple, ce qui contribuait davantage à diversifier la migration marocaine en général.

Dans cette nouvelle livraison, et afin d'éviter les répétitions, nous ne reviendrons pas sur le premier point en renvoyant à la publication précédente¹. Notre objectif est de s'arrêter sur les évolutions éventuelles des communautés marocaines vivant dans les deux pays entre 2017 et 2021 et d'essayer de saisir les effets de la pandémie planétaire dans ces évolutions, mais aussi du grand événement sportif qui aura lieu dans la région à travers l'organisation de la coupe du monde du Foot Ball de 2022.

Pour traiter ces deux points on est moins armés que lors de la dernière édition et on ne dispose que des dernières données de la DACS², alors que la mission de terrain qui avait eu lieu en 2017, n'a pu avoir lieu en 2021 en raison des contraintes dues à la pandémie. Or, les données issues des immatriculations dans

¹ Mohamed Berriane, 2018, Les Marocains des pays du Golfe (Emirats Arabes Unis et Qatar) : *Al Wafidoune et leur devenir. Marocains de l'extérieur 2017*, Fondation Hassan II des Marocains Résidant à l'Etranger. pp. 677-719.

² Direction des Affaires Consulaires et Sociales relevant du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger. Nos remerciements chaleureux aux responsables de cette direction.

les consultas pêchent par un certain nombre d'imperfections comme on le verra plus loin. L'impossibilité de se rendre sur place a été compensée par des entretiens par téléphone et par l'aide apportée par des collègues résidant dans ces deux pays³.

Le chapitre sera organisé cette fois-ci en trois parties. Dans un premier temps on traitera de l'Etat des lieux de la migration marocaine dans les deux pays en 2021 à partir des données statistiques dont on dispose. Ensuite on essaiera de cerner le nouveau profil de ces Marocains et voir jusqu'à quel point il a évolué depuis la situation décrite en 2017. Enfin dans une troisième partie nous tenterons une mise au point sur les effets de la Covid 19 sur ces Marocains et leur devenir.

La principale source statistique utilisée dans ce chapitre émane de l'application *Al Konsol* que gèrent les consulats du Maroc à l'étranger. Dans notre cas ce sont les consulats de Doha au Qatar et d'Abu Dhabi et Dubaï aux Emirats Arabes Unies. Lors de la mission de 2017 nous avions eu accès directement à ces deux applications pour effectuer des requêtes et exploiter les données des immatriculations des Marocains auprès de ces consulats. Dans l'impossibilité de se rendre directement à ces consulats en 2021, nous avons obtenu des extraits de la base de données auprès de la DACS à Rabat, qui centralise toutes ces données et gère l'application. Il faut cependant souligner quelques imperfections qui entachent la fiabilité de ces données. Deux problèmes se posent à l'utilisateur de ces statistiques. Le premier concerne les déclarations des lieux de résidence des immatriculés qui parfois n'ont rien à voir avec le pays de séjour, sans que l'on puisse expliquer cette anomalie. Le second renvoie à la mise à jour des immatriculations, car il a été relevé que souvent les départs ne sont pas pris en compte, alors que tous les Marocains présents dans le pays ne sont pas immatriculés. Cette absence de mise à jour de la base de données des immatriculation devient handicapante lorsque des bouleversements comme ceux liés à la crise de la Covid 19 ne sont pas pris en compte. Ainsi l'observation et les interviews attestent de départs massifs de familles d'émigrés marocains et autres vivant au Qatar et aux EAU suite à la crise sans que cela ne se traduise dans les statistiques puisque toutes ces personnes qui ne vivent plus dans le pays d'accueil ne sont pas supprimées des registres. Mais faute d'autres données, on n'a pas d'autres choix que de se baser sur ces statistiques tout en relevant leurs imperfections. Les mauvaises déclarations sont soustraites du total des déclaration et l'effectif obtenu est considéré comme un échantillon, alors que les non-déclarations peuvent compenser les départs non soustraits de la base.

1. Etat des lieux de la migration marocaine dans les pays du Golfe en 2021

Le cadre général de la migration des Marocains dans les pays du Golfe ayant été posé dans la dernière livraison, nous nous limiterons dans cet état des lieux aux évolutions récentes ayant touché cette communauté à travers 5 sous-thèmes. Il s'agit du poids de la destination dans l'émigration marocaine, des prémisses d'évolution du modèle migratoire régional, de la spécificité de la migration marocaine, des lieux d'origine et de résidence et de leurs évolutions.

³ Nous exprimons nos sincères remerciements à ces collègues qui ont eu la gentillesse de documenter un guide d'entretien que nous leur avons envoyé.

Le poids de la destination Golfe

Comme nous l'avions déjà montré dans l'édition précédente, l'irruption de la zone arabe dans le champ migratoire marocain à partir du milieu des années 70 correspond à la conjonction de la flambée des prix du pétrole à partir de 1973 d'une part, et la fermeture de l'Europe qui avait débuté au milieu de la même décennie, d'autre part. Après la Libye, pays pétrolier le plus proche à l'époque, les flux se sont dirigés vers l'Arabie Saoudite puis vers les autres pays du Golfe. Profitant de la flambée des prix du pétrole à l'époque, ces derniers lancent de grands programmes d'infrastructures pour lesquels les populations locales, faibles numériquement, ne pouvaient fournir la main d'œuvre nécessaire.

Aujourd'hui (2021), et bien qu'elle arrive très loin derrière l'Europe, la zone des pays arabes occupe la deuxième place comme destination des migrants marocains avec environ 377.326 résidents, soit 7,3% du total de la migration marocaine dans le monde. En rapportant la situation de 2021 à celle de 2016, l'augmentation des effectifs des Marocains résidant dans les pays arabes a été de 32,2% en 5 ans, ce qui n'est pas négligeable, l'augmentation n'ayant été que de 22,7% en Europe (Tableau 1).

Tableau 1 : Evolution du poids des Marocains des pays arabes dans le total des Marocains du monde

Destination	1993		2004		2016		2021	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Europe	1.279.558	82,6	2.616.871	84,7	3.747.152	90,0	4.600.077	89,1
Pays arabes	196.017	12,7	282.772	9,2	282.430	6,8	377.326	7,3
Amériques	70.270	4,5	178.914	5,7	114.278	2,7	152.912	2,9
Asie-Océanie	731	0,04	5167	0,2	13.213	0,3	6644	0,1
Afrique	2721	0,1	5366	0,2	5482	0,1	28.004	0,6
Total	1.548.566	100,0	3.089.090	100,0	4.162.555	100,0	5.164.963	100,0

Source : Dépouillement des immatriculations de la DACS - 2021

Les flux de migrants vers cette destination sont restés donc constants, voire plus soutenus qu'entre 2004 et 2016 ou entre 1993 et 2016, période durant laquelle la part des pays arabes dans le total de la migration marocaine a baissé, aussi bien en valeur absolue qu'en pourcentage, passant de 12,7% en 1993 à 6,8% en 2016. Ceci s'explique essentiellement par l'augmentation de la part de la destination européenne, mais également par la forte volatilité de cette migration qui est peu permanente et suit les fluctuations de l'économie pétrolière, en plus des effets de tout l'arsenal juridique dont se sont entourés ces pays pour contrôler une immigration considérée comme nécessaire, tout en étant perçue comme envahissante.

L'estimation de ce poids des pays arabes dans l'émigration marocaine totale reste cependant assez approximative. En effet, outre les réserves déjà formulées plus haut quant à la fiabilité des données de la DACS, il faut noter que ces dernières ne sont pas très réactives à l'accélération des événements politiques : Les chiffres de 76.923 Marocains vivant en Libye que fournit la DACS pour 2016 et de 78.754

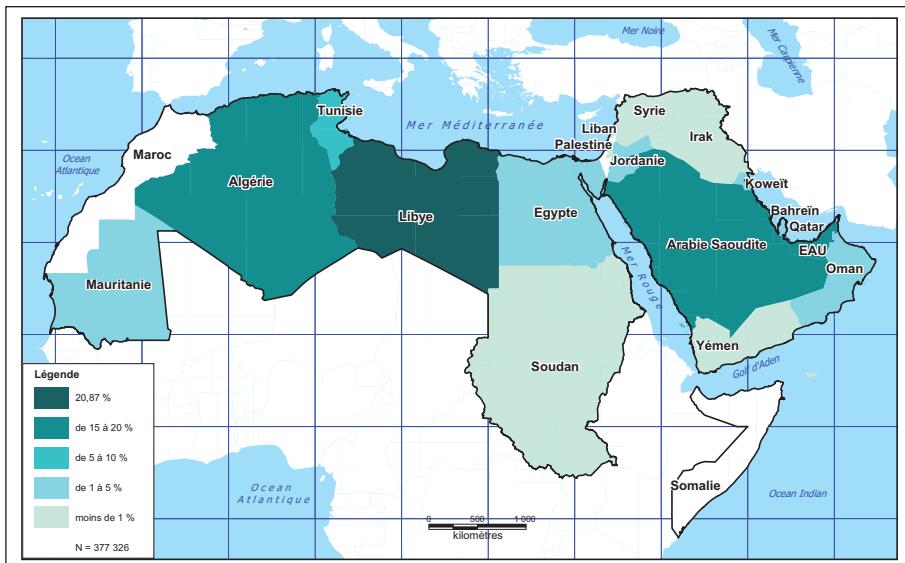
pour 2021 doivent probablement être fortement revus à la baisse à la suite de l'instabilité qui s'est installée dans ce pays. Or, aucun élément officiel ne permet ce réajustement.

Cette présence des Marocains dans la région arabe au sens large est très inégale (Tableau 2 et figure 1). Pour des raisons à la fois historiques et de proximité ce sont les pays arabes du continent africain qui avec plus de 50% concentrent la grande part des Marocains des pays arabes. Cependant ce poids des pays arabes d'Afrique n'est plus le même que lors des années précédentes : il est passé de 70,2% en 2012 à 60,2% en 2016 et 50,9 en 2021. Cette baisse s'explique en fait par l'augmentation de la part des pays du Golfe qui est passée de 28% en 2012 à 46,7% en 2021. A l'autre bout du tableau, l'ensemble des pays arabes regroupés sous l'appellation Proche-Orient ne reçoit que 2,2% de ces flux, ce qui accuse d'avantage la place des pays du Golfe. Nous sommes donc en présence de deux types de migrations (celle vers les pays du Maghreb et celle vers ceux du Golfe) qui diffèrent aussi bien dans leurs aspects historiques que sociologiques.

Tableau 2 : Evolution des effectifs des Marocains vivant dans les pays arabes (2012-2021)

Pays	2012		2016		2021	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Pays du Golfe	60.127	28,0	106.274	37,6	176.264	46,7
Arabie	35.724		49.856		72.601	
EAU	15.724		37.945		70.809	
Qatar	2.432		6.981		15.669	
Oman	2.504		3.907		5.862	
Bahreïn	1.064		2.535		4.388	
Koweït	2.109		4.555		6.552	
Yémen	359		495		383	
Proche-Orient	3881	1,8	6.221	2,2	8.865	2,4
Jordanie	1774		2.828		3.946	
Syrie	689		1.493		18.57	
Liban	1.066		1.436		2.097	
Irak	23		86		221	
Palestine	329		378		744	
Afrique	150.430	70,2	169.935	60,2	192.197	50,9
Lybie	69.276		76.923		78.754	
Algérie	45.451		48.624		58.696	
Tunisie	30.635		33.777		36.092	
Mauritanie	2.662		3.614		6952	
Egypte	2.376		6.859		11.215	
Soudan	30		138		488	
Total	214.438	100,0	282.430	100,0	377.326	100,0

Source : *Dépouillement des immatriculations de la DACS - 2021*

Figure 1 : Répartition des Marocains de l'extérieur dans les pays arabes - 2021

Source : *Dépouillement des immatriculations de la DACS - 2021*

Au sein de l'ensemble des pays arabes, les pays du Golfe, objet de ce chapitre à travers les cas du Qatar et des EAU, occupent comme en 2017 la deuxième place en 2021. Ici, ni l'histoire, ni la proximité n'expliquent cette augmentation au fil des années. L'appel des sociétés riches ayant besoin d'une main d'œuvre abondante continue d'être le moteur de ces flux relativement récents si on les rapporte aux mouvements migratoires vers l'Europe commencés il y a un siècle.

Il reste que malgré les chiffres indiqués, les Marocains demeurent toujours quasi-invisibles dans les pays du Golfe, aussi bien dans les statistiques que dans leurs paysages urbains, car noyés dans des millions d'immigrés venant du monde entier et plus particulièrement des pays de l'Asie. Nous sommes, en effet, dans l'un des plus gros foyers mondiaux de réception des migrations internationales de travail, malgré la tendance, pour des raisons évidentes, qu'ont ces pays à minimiser dans leurs statistiques les effectifs des étrangers.

Une immigration souhaitée, mais fortement contrôlée

Pour comprendre les évolutions de ces effectifs et le sens de l'émigration marocaine vers les pays du Golfe, il faut la comparer au modèle de cette même émigration marocaine vers l'Europe. Celle-ci, rappelons-le, devait initialement être un projet de mobilité provisoire car initiée pour répondre d'abord aux besoins en soldats et main d'œuvre durant la guerre, puis pour la reconstruction de l'Europe et son développement. Dans les deux cas ces déplacements de la main d'œuvre marocaine vers la France, puis vers d'autres pays européens, ne devait pas déboucher sur une installation définitive et un enracinement en Europe⁴. Mais ce modèle migratoire

⁴ L'une des appellations de ces immigrés, le mot *Gastarbeiter*, ou travailleurs hôtes, que

initial n'a pas fonctionné comme prévu puisque les premières générations parties vers l'Europe sont aujourd'hui complètement ancrées et enracinées dans leurs pays d'accueils et que leurs descendants des diverses générations suivantes font partie intégrante des sociétés d'accueil.

Comparée à cette migration vers l'Europe, celle en direction du Golfe, ressemble au modèle initial de la première. Aujourd'hui, les Marocains résidant et travaillant dans les pays du Golfe, comme tous les autres migrants, sont considérés comme une main d'œuvre dont on a besoin, mais qui doit repartir lorsqu'on en n'aura plus besoin. D'ailleurs nous avions relevé dans la dernière édition que ces immigrés sont couramment appelés *Al Wafidoun*, qui signifie en arabe les entrants ou les arrivées, soit des travailleurs dont la présence est temporaire puisqu'ils doivent repartir chez eux lorsque le besoin de cette main d'œuvre ne sera plus d'actualité.

Pour appuyer cette interprétation, il faut ajouter que jusqu'à maintenant tout était fait, aussi bien sur le plan juridique que social ou administratif, pour qu'une évolution du processus comme en Europe ne puisse pas avoir lieu. Contrats de travail à durée limitée, législation interdisant tout séjour non lié à un contrat de travail et pénalités extrêmement élevées pour chaque jour d'un séjour illégal sont quelques-unes des procédures mises en place à cet effet. Il faut ajouter à cela les difficultés d'accès à la propriété pour les étrangers sauf dans certaines zones bien délimitées, alors qu'épouser un conjoint du pays est très encadré voire quasi-impossible quand le conjoint pressenti appartient aux classes supérieures. La création d'une société par un étranger est également encadrée et l'acquisition de la nationalité par naturalisation très contraignante voire impensable. Bref tout ce qui peut aider à l'enracinement est évité. Si on ajoute à cela que le droit du travail ne prévoit pas de retraite à la fin de la vie professionnelle, on comprend que la migration vers ces pays pourra difficilement déboucher sur une installation définitive ou un enracinement dans la société à travers la descendance, à l'instar de ce qui est arrivé en Europe⁵.

De ce fait le modèle migratoire des pays du Golfe qui prévalait jusqu'à ces dernières années peut se résumer comme suit :

- Les sociétés de ces pays sont parmi les plus riches du monde grâce aux revenus des hydrocarbures. Par ailleurs la ressource du sous-sol qui fait cette richesse n'étant pas éternelle, ces pays, en particulier les EAU et le Qatar, ont prôné une diversification de leurs économies en développant le secteur des services. Ce dernier fournit désormais aujourd'hui plus de la moitié des emplois. Or, on le sait, industrie pétrolière et services sont deux secteurs grands consommateurs en main d'œuvre et celle-ci est peu disponible sur place, vu les conditions démographiques des nationaux. Par ailleurs les Etats pratiquaient jusqu'à maintenant une politique de redistribution des richesses très généreuse qui pousse les autochtones à être

donnaient les Allemands à ces migrants signifiait que ce n'était que des travailleurs « invités » pour une durée limitée.

⁵ « *Le « deal » est clair : ils sont ici pour travailler, gagner de l'argent, en transférer une partie à leur famille et repartir. Nous ne pratiquons pas l'assimilation ou l'intégration. Les étrangers sont appelés à repartir chez eux au terme de leur contrat* ». Propos d'un haut responsable qatari cité par Nazim Kurundeyr (Le Monde Diplomatique de juin 2016) et repris par Orian Huchon (2017)

très sélectifs dans le choix de leurs professions. Enfin la société est organisée de telle sorte que l'appel aux domestiques et autres aides ménagers est très fréquent.

- La forte présence de travailleurs étrangers, les populations autochtones devenant minoritaires, explique cette tendance à contrôler l'immigration et le fort ostracisme pour éviter qu'elle débouche sur une installation permanente d'une communauté étrangère majoritaire. En effet, le rapport population locale/immigrés est à l'avantage des immigrés : 50% de la population totale des pays du Conseil de Coopération du Golfe sont des étrangers, alors que ce taux atteint plus de 87% dans chacun des deux pays retenus comme exemples dans ce chapitre⁶. Nos interlocuteurs qataris ou émiratis n'ont pas nié, en 2017, ce souci de fermeture de la société face aux étrangers présents en son sein. Mais dans la plupart des cas ils le mettent en rapport avec le besoin de sauvegarder la société *khaliji* et de garder intactes ses traditions et coutumes face au risque d'une acculturation et une perte des composantes culturelles de cette société si elle est submergée par des populations étrangères.

- Le modèle migratoire qui en résulte est assez particulier en étant marqué par une forte mobilité et une instabilité de ces populations étrangères, et par des conditions de vie quotidienne et des rapports au pays d'accueil qui ne sont pas toujours sereins.

- L'une des spécificités de ce modèle est le système de la *kafala*, le *kafil* étant un individu, une entreprise ou une institution auxquels l'Etat délègue le rôle de gestionnaire des flux des étrangers sur le territoire. Le *kafil* joue ainsi un rôle essentiel dans la gestion de l'immigration.

- Dans ce système migratoire les 200.000 Marocains représentent une petite minorité face aux asiatiques venant d'Inde (près de 7 millions), Bangladesh (3,3), Pakistan (3,2), Egypte (2,4), Indonésie, Philippines, etc. On les retrouve parmi le personnel d'exécution (mais faiblement présents dans le bâtiment monopolisé par les asiatiques), les petits emplois sur contrat et des activités plus ou moins illicites, mais aussi une main d'œuvre qualifiée, des imams, des juges, des professeurs, des ingénieurs, informaticiens, chercheurs et de plus en plus de jeunes cadres du tertiaire supérieur.

Dans ce contexte migratoire particulier, la migration marocaine se démarque par plusieurs spécificités.

L'immigration marocaine

Cette immigration arrive dans la région dans le cadre de conventions bilatérales sur la main d'œuvre signées par le Maroc avec ces différents pays, mais aussi de façon inorganisée en s'insérant dans un marché opaque et quasi-informel de vente de visas de travail. L'ANAPEC est un organisme qui joue normalement un rôle non négligeable dans l'organisation des flux de main d'œuvre marocaine par le placement d'employés selon des demandes précises formulées par les Etats.

⁶ Chiffres cités par Oriane Huchon dans « Les migrations – les travailleurs immigrés dans le Golfe », Les Clés du Moyen-Orient, article publié le 17/03/2017 <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Les-migrations-Les-travailleurs-immigres-dans-le-Golfe.html>

Commencée dès les années 1980, cette migration monte en flèche dès 2010 (selon les dates d'inscription dans les consulats marocains dans les deux pays) avec une évolution saccadées marquée par des ruptures et des poussées⁷. Mais ce qu'il faut noter c'est qu'elle continue jusqu'à nos jours, même si la crise de la Covid 19 a marquée un sérieux arrêt en 2020 et 2021 ainsi que de nombreux retours que ne traduisent pas les chiffres des immatriculations. Cette tendance participe à la diversification et à la compléxification de la migration marocaine en général.

Les flux migratoires marocains vers les pays du Golfe passent par quatre canaux que nous avions bien identifiés dans la précédente analyse de 2018. Ces quatre canaux sont toujours fonctionnels bien que la part de chacun de ces canaux a changé au cours des 5 dernières années.

- Le canal passant par les autorités supérieures des deux Etats et du Maroc qui a bien fonctionné lors du début de cette migration. L'exemple le plus spectaculaire fut celui de la communauté marocaine implantée dans l'oasis d'El Khazna à l'initiative de l'émir d'Abu Dhabi, Cheikh Zayd et du Roi Hassan II. Aujourd'hui ce canal ne fonctionne pratiquement plus, sauf en des occasions exceptionnelles comme l'organisation de la coupe du monde de football au Qatar, mais qui rejoint plutôt le canal suivant.

- Le canal des accords étatiques qui organisent les recrutements groupés selon les besoins des Etats du Golfe a fonctionné et fonctionne actuellement à plein au Qatar en raison des besoins énormes qu'exige l'organisation de la coupe du monde de foot-ball en novembre 2022, comme on le verra plus loin.

- Parallèlement le système des visas de travail que distribuent les autorités des deux états à des sponsors (*Kafil*, autrefois, et *Moustakbil*, aujourd'hui pour le Qatar) continue aujourd'hui à alimenter et à entretenir une migration qui devient parfois clandestine (idem). C'est une migration gérée en principe par le droit du travail des deux pays dont on a déjà présenté les grandes lignes plus haut (Berriane, 2018). Il s'agit de l'offre et de la demande sur le marché du travail régulées par le système de la *kafala*. Celui-ci, malgré les efforts des dernières années pour le réformer continue à entretenir la précarité et la misère des travailleurs étrangers, parmi lesquels les Marocains.

- Il y a enfin le canal lié aux expatriations de jeunes marocains formés dans les pays européens et recrutés par des sociétés européennes pour être envoyés travailler dans leurs filiales des pays du Golfe. Le développement spectaculaire des économies des deux pays, la modernisation de leurs Etats et la diversification des économies basée sur le développement d'un tertiaire supérieur (banques, informatique, hôtellerie, tourisme, import-export, services liés au secteur pétrolier) ont des besoins importants en ressources humaines en nombre et en qualité. La place première revient aux expatriés occidentaux et quelques ressortissants des pays arabes voisins, mais les jeunes diplômés marocains, souvent formés en Europe avec parfois un début de pratique professionnelle sont également recherchés en raison de leurs diplômes, expérience et la maîtrise de l'arabe en plus de l'anglais et le français.

⁷ Cf. l'analyse de 2018

Les « délocalisations » des universités anglo-saxonnes, surtout américaines, jouent aussi un rôle dans ces expatriations par l'envoi de jeunes marocains pour travailler dans les antennes qu'ouvrent ces universités surtout dans les EAU.

Ces cadres travaillant avec les grandes sociétés ou dans les universités ne sont pas contraints au droit du travail et du système de la *kafala* car ils évoluent sous des contrats de travail hybrides non liés totalement au droit du travail *khaliji*. Parfois c'est la société qui les emploie qui joue le rôle de *kafil*.

Dans la même catégorie se trouvent les nombreux journalistes marocains qui font carrière dans les journaux ou les chaînes de télévision aussi bien au Qatar qu'aux EAU, les deux pays ayant engagé une véritable compétition pour s'imposer sur le plan médiatique.

Ces « expatriés », intègrent dans leur projet migratoire un retour volontaire ou un départ « ailleurs » souvent planifié d'avance, sans avoir obligatoirement comme destination le pays d'origine, mais plutôt une nouvelle destination où ils vont continuer leurs évolutions à l'internationale. En attendant, ils organisent leur vie à Dubaï ou à Doha en rupture totale avec les autres Marocains et fréquentent des cercles de francophones marocains ou européens.

L'effectif des populations marocaines vivant au Qatar et aux EAU en 2021 peut être évalué à 100.000 personnes, 70.809 (80.000) aux EAU et 15.669 (20.000) au Qatar, du moins selon les données des registres d'immatriculation des consulats et centralisées dans l'application *Al Konsol*. Deux aspects remarquables se détachent de l'étude de ces communautés marocaines du Golfe quant à leurs origines et lieux de résidences (Figures 2, 3 et 4).

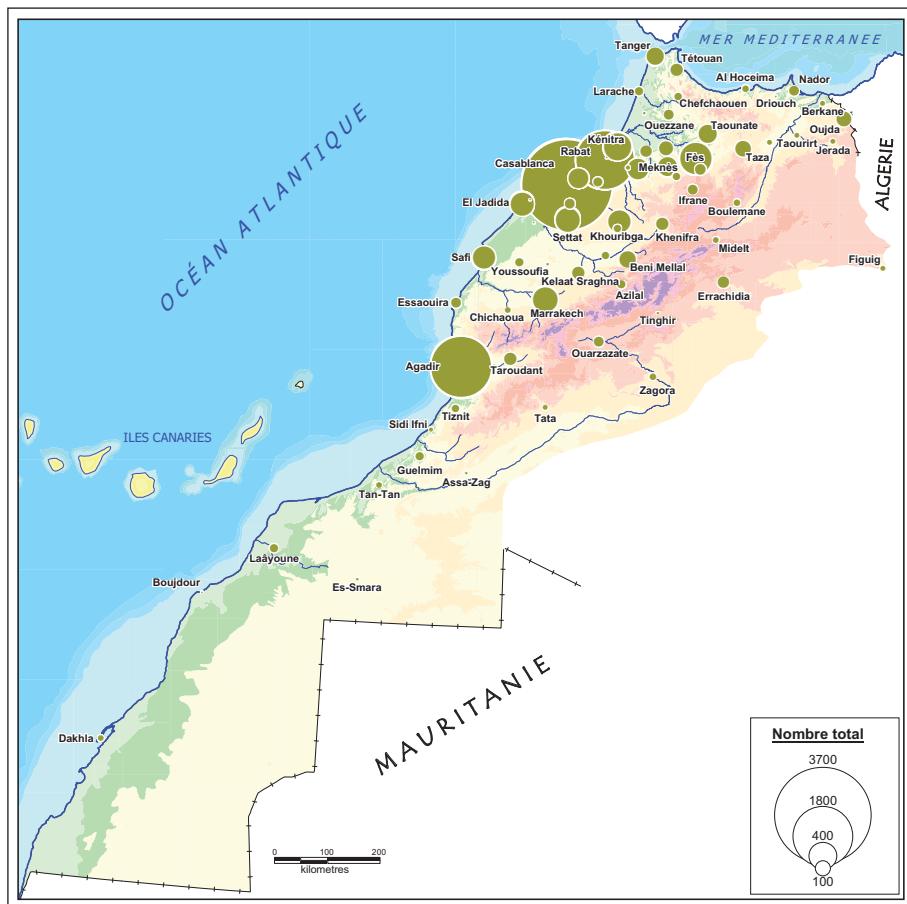
Les origines des Marocains des EAU et du Qatar et leurs évolutions - 2021

L'émigration des Marocains vers les deux pays du Golfe se fait remarquée par la forte concentration spatiale de ses lieux d'origine. Les cartes des figures 2 et 3 illustrent cette concentration. C'est la conurbation atlantique Kénitra-El Jadida qui envoie l'essentiel des émigrés marocains vers les deux pays : 37,4% du total des Marocains vivant au Qatar et 46,1% de ceux qui résident aux EAU. Cependant ce foyer d'origine des Marocains du Golfe qu'est l'axe urbain atlantique envoyait beaucoup plus de Marocains auparavant : en 2017 ces pourcentages étaient de 40,3% pour le Qatar et 49,3% pour les EAU. En fait durant les 5 dernières années, le champs de recrutement des Marocains partis pour les pays du Golfe s'est élargi à d'autres régions au dépend de l'axe atlantique. Apparaît en effet, un autre foyer régional autour de Fès-Meknès, le Moyen Atlas et le Pré rif qui est à l'origine de 13% des Marocains aussi bien au Qatar qu'aux EAU. Agadir se détache aussi comme foyer de départ. Ceci dit, cette émigration reste, comme observé lors de la dernière édition, majoritairement d'origine urbaine même si l'on sait que les migrants transitent parfois par la ville avant leur émigration, en déclarant cette dernière comme dernier lieu de résidence. Enfin, les lieux d'origine de l'émigration aussi bien vers le Qatar que vers les EAU deviennent de plus en plus diffus et se répartissent sur l'ensemble du territoire national.

Avec cette diffusion territoriale, la géographie des lieux d'origine des Marocains résidant dans les deux pays tranche avec celle des anciennes migrations vers l'Europe qui étaient fortement régionalisées. On pense ici aux anciens foyers

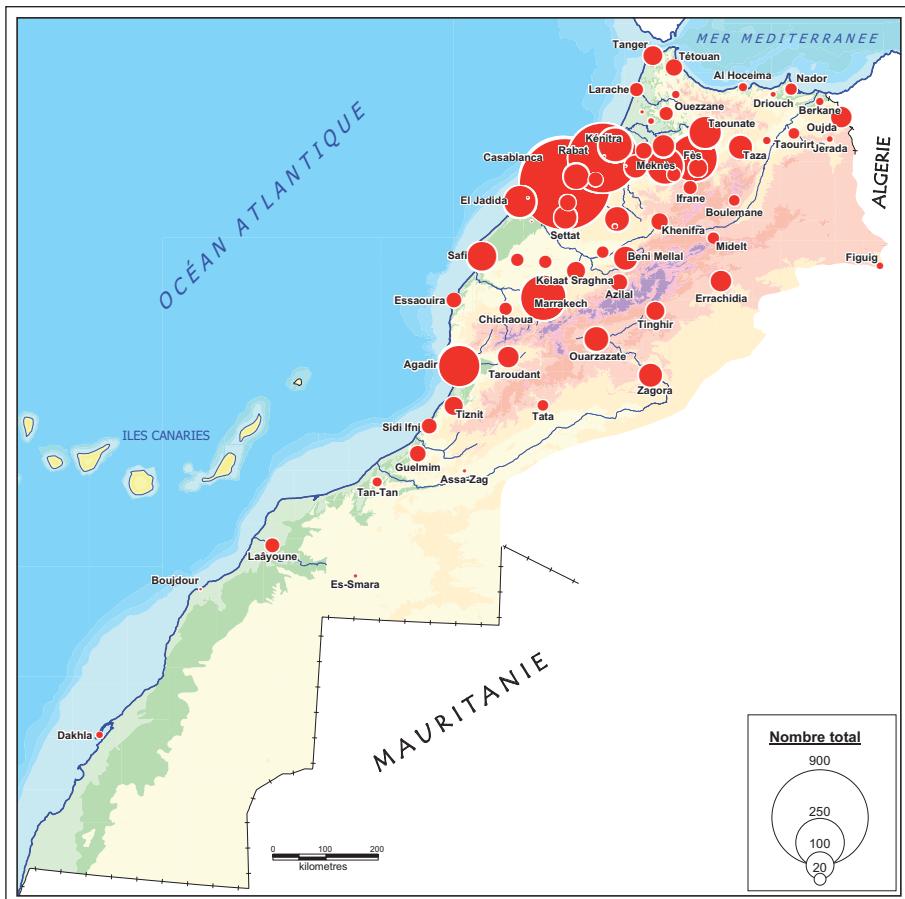
de l'émigration que sont le Souss au sens large, le Rif Oriental ou les oasis qui envoyayaient presque exclusivement des émigrés ruraux vers l'Europe avec un véritable système de filières ethniques reliant chaque région à une ou deux destinations dominantes.

Figure 2 : Origines par provinces des Marocains résidant aux EAU - 2021



Source : Dépouillement des immatriculations de la DACS - 2021

Figure 3 : Origines par provinces des Marocains résidant au Qatar - 2021



Source : Dépouillement des immatriculations de la DACS - 2021

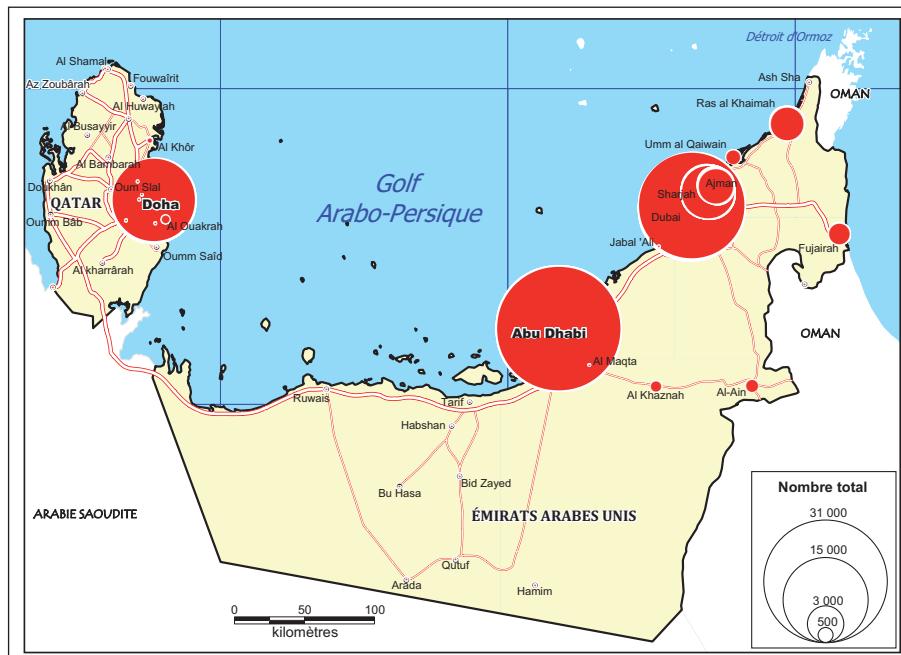
La répartition géographique des Marocains dans les deux pays du Golfe -2021

La concentration spatiale est également la règle pour ce qui est des lieux de résidence dans les deux pays d'accueil (Figure 4). La concentration extrême est atteinte au Qatar où la capitale Doha abrite plus de 99% des Marocains du pays (98% en 2017). Le reste de la communauté marocaine s'agglutine autour de cette ville dans les localités environnantes.

Aux EAU, ces Marocains sont un peu plus disséminés dans le pays dans la mesure où c'est une fédération qui dispose de plusieurs capitales des différents émirats. N'empêche que la capitale de l'union, Abu Dhabi, abrite 43,9% des Marocains du pays, alors que Dubaï, capitale d'émirat et capitale économique de la fédération en concentre 33,5%. Mais si on lui ajoute les deux localités environnantes, Sharja et Ajmane, ce pourcentage passe à 48%. L'histoire de cette migration explique aussi cette répartition un peu plus disséminée aux EAU. Se détachent en effet sur la

carte de la figure 4, deux lieux qui ne correspondent pas à des capitales d'Emirats, Al Khazna et Al Aïn. Il s'agit ici d'une communauté marocaine assez particulière, installée dans la région assez éloignée de la capitale Abu Dhabi dans un lieu-dit Al Khazna se situant à mi-chemin entre Abu Dhabi et Al Aïn, lieu de naissance du Cheikh Zayd. L'arrivée de cette communauté remonte à l'époque du Cheikh Zayd qui lors de ses fréquentes visites au Maroc a été frappé par l'aspect verdoyant des oasis du sud marocain et de la palmeraie de Marrakech. Vu ses relations privilégiées avec feu Hassan II, et à sa demande, une opération de migration/peuplement fut organisée en 1985. 100 familles composées de 450 personnes ont été sélectionnées dans diverses régions marocaines : Agadir, Ouarzazate, Zagora, Errachidia, Taroudannt, El Jadida et Rabat. Situation sociale et maitrisées des différentes techniques agricoles furent les deux critères de la sélection et les départs furent organisés en deux étapes⁸.

Figure 4 : Répartition géographique des Marocains résidant aux EAU et au Qatar



Source :Dépouillement des immatriculations de la DACS - 2021

Il reste que l'explication des concentrations que ce soit aux EAU ou au Qatar est toute évidente : Ces capitales nationale (Qatar) ou d'émirats (EAU) concentrent toute l'économie, notamment le tertiaire, et sont donc des forces d'appel d'une main d'œuvre abondante.

⁸ Pour plus de détail sur cette migration officielle, voir notre contribution dans l'édition Marocains de l'extérieur - 2017

2. L'évolution socio-démographique et socio-professionnelle

Arrêtons nous maintenant sur les évolutions du profil démographique puis socioprofessionnel en rapport avec les mutations du marché du travail.

L'évolution du profil socio-démographique

Les structures par âge et par sexe telles qu'elles apparaissent à travers les données de l'échantillon de la DACS montrent clairement que nous sommes en présence d'une migration de travail (Tableau 3 et figure 5).

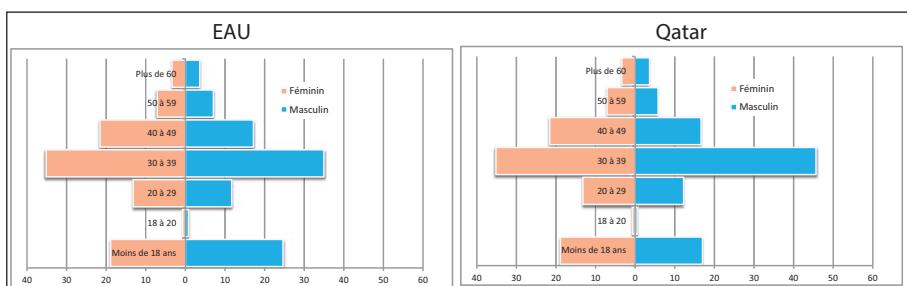
Tableau 3 : Structures par âge et par sexe des Marocains du Qatar et des EAU - 2021

Tranches d'âge	EAU			Qatar		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Moins 20 ans	25,43	19,55	22,20	17,50	29,23	21,85
20 - 49	63,85	69,93	67,20	74,54	63,55	70,46
50 - 60 et plus	10,70	10,51	10,60	7,96	7,22	7,69
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	n = 32.202	n = 39.546	n = 71.748	N=10029	n= 5914	n=15943

Source : *Dépouillement des immatriculations de la DACS - 2021*

La situation en 2021 diffère peu de la situation que nous avions décrite en 2017. La majorité de la population dans les deux pays est composée de jeunes actifs : la tranche d'âge 20 à 49 ans représente 67,20% des Marocains des EAU et 70,46% de ceux installés au Qatar. Mais en même temps le fait que la tranche d'âge des moins 20 ans regroupe une part non négligeable des populations (21,85% au Qatar et 22,20% aux EAU) indique la présence de familles qui procréent sur place : les moins de 18 ans constituent 21,47% aux EAU et 21,15% au Qatar. Finalement bien qu'on soit en présence d'une migration de travail très temporaire, la communauté marocaine dans les deux pays connaît un équilibrage entre les tranches d'âge et une certaine stabilisation.

Figure 5 : Structure par âge des populations marocaines installées au Qatar et aux EAU



Source : *Dépouillement des immatriculations de la DACS - 2021*

Cela se confirme en partie par la part des femmes au sein de ces communautés. Celles-ci représentent 55,1% des Marocains vivant aux EAU et 37,09% de ceux installés au Qatar. Mais le nombre élevé de femmes aux EAU traduit aussi une forte migration de femmes seules (Berriane, 2018; Aarab et Moujoud, 2018, 2020)⁹.

En fin de compte la structure par sexe et par âge, ainsi que le statut matrimonial laissent supposer une population où prédominent les jeunes célibataires de sexe féminin. Les nombreux métiers et professions qu'elles occupent (hôtellerie, accueil, commerce, hôtesses de l'air, banque, enseignement) conviennent aux femmes, et leur permettent de s'épanouir. Ceci malgré les rumeurs et interprétations tendant à stigmatiser ces femmes en leur prêtant surtout une tendance à exercer des métiers peu honorables. En effet, de nombreux commentateurs n'acceptent pas que la femme puisse porter un projet migratoire seule et sont interpelés par ce déséquilibre démographique au profit de la femme dans ces pays. Mais les transformations sociales du Maroc, en interaction avec la migration en plus de l'émancipation de la femme sont derrière cette présence de plus en plus forte de la femme marocaine dans les flux migratoires (Berriane et al, 2021). Il reste que les nombreux cas de femmes marocaines émigrées seules dans les pays du Golfe et occupant des fonctions dans les divers secteurs de l'économie moderne ou dirigeant des entreprises sont là pour nuancer l'interprétation négative de la migration féminine. L'analyse du profil socioprofessionnel des Marocains des pays du Golfe confirme cette constatation.

Essai d'établissement d'un profil socio-professionnel

Pour l'établissement du profil socioprofessionnel des Marocains actifs occupés résidant dans les deux pays du Golfe nous disposons des déclarations de ceux, parmi eux, qui sont immatriculés auprès des consulats. A partir donc des données de la DACS pour 2021, on peut isoler les métiers et professions déclarés. Il faut cependant attirer l'attention, comme lors de l'édition 2017, que ces déclarations consignées dans les registres sont parfois très vagues et informent tantôt sur le métier, tantôt sur le secteur d'activité, ce qui ne permet pas de dresser des catégories socioprofessionnelles. En effet, le fait d'indiquer comme profession « banquier » ou « secrétaire », ou encore « gérant » ou « informaticien » est très insuffisant pour qu'on puisse situer le déclarant dans une catégorie socioprofessionnelle suggérant à la fois le secteur d'activité et la catégorie sociale. La situation se complique davantage lorsque la déclaration se limite à « employé » ou « salarié » ou encore « fonctionnaire ». Néanmoins nous avons essayé de regrouper les déclarants de 2021 en secteurs d'activités et métiers de manière à obtenir des catégories utilisables pour l'analyse, bien qu'on soit conscient des limites de ces informations. En se limitant donc au nombre de déclarants ayant informé la rubrique « profession » et qui sont au nombre de 16.311 au Qatar (10.783 en 2017) et 72.809 aux EAU (51.362 en 2017), nous avons dressé le tableau 4.

Remarquons qu'entre 2017 et 2022, les effectifs des déclarants immatriculés auprès des consulats ont augmenté de 43,4% en 5 ans, l'augmentation étant beaucoup plus importante au Qatar (51,2%) qu'aux EAU (41,7%). Il serait donc

⁹ Voir également le chapitre 5 dans la présente édition

très pertinent d'effectuer une comparaison des structures socioprofessionnelles entre les deux dates pour saisir des évolutions éventuelles.

Tableau 4 : Répartition des Marocains inscrits dans les trois consulats par secteurs d'activités et de métiers (Doha, Abu Dhabi et Dubaï), selon le métier déclaré (2021)

Secteurs d'activités et métiers	Qatar		EAU		Total pour les deux pays	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Commerce, banques, entrepreneurs	724	6,9	4432	10,1	5156	9,5
Hôtel-restau-accueil, hôtesses, stewards	1044	9,9	2082	5,7	3126	5,7
Sécurité, police	175	1,6	1665	3,8	1840	3,4
Enseignement, santé, justice, culte, journalistes	339	3,2	1626	3,7	1965	3,6
Artisans, petits métiers, ouvriers, salariés, employés	7052	66,9	29.458	67,4	36.510	67,4
Sport et art	273	2,6	597	1,4	870	1,6
Administrateurs, directions, secrétariat	553	5,3	2836	6,5	3389	6,3
Ingénieurs, techniciens, Bâtiment	374	3,6	977	2,2	1351	2,5
Sous-total	10.534	100,0	43.673	100,0	52.207	100,0
Femmes au foyer, nourrissons	3379		15.751		19.130	
Etudiants et élèves	1936		7486		9422	
Autre-indéterminé, sans	462		5899		6361	
Total	16.311	100,0	72.809	100,0	89.120	100,0

Source : Dépouillement des immatriculations de la DACS - 2021

Même si leur installation est à durée déterminée, les Marocains des pays du Golfe, continuent à s'y installer avec leurs familles entières. 32,0% des immatriculés sont des femmes au foyer, des enfants en bas âge, des élèves et des étudiants (en 2017 ce pourcentage était de 30,9%). Ce sont donc des communautés relativement équilibrées démographiquement. Sur le plan professionnel, 60,8% de ces Marocains sont des actifs occupés : 64,6% au Qatar et 59,9% aux EAU. Comparée à la situation en 2017, celle de 2021 montre une stabilisation du taux des actifs occupés.

67,4% de ces actifs occupés (50,2% en 2017) déclarent être des « ouvriers, salariés et employés, artisans, mécaniciens, menuisiers, plâtriers », soit un personnel d'exécution et d'emploi du bas de l'échelle des professions, mais aussi d'artisans dotés d'un savoir-faire très recherché dans ces pays. Les artisans-plâtriers, par exemple, sont au nombre de 738 (254 au Qatar et 484 aux EAU) et s'exportent bien dans les pays du Golfe et ailleurs. C'est cette grande catégorie qui souffre le plus des conditions qu'impose le droit du travail de ces pays, notamment les contraintes du système de la *Kafala*.

Le reste des actifs occupés, soit 32,6%, exerce une grande diversité de métiers et de professions dans les secteurs économiques modernes. Le commerce occupe presque 10% de ces actifs entre vendeurs des grands magasins, responsables de l'import-export, etc., suivi de l'administration, le secrétariat, la gérance et la direction (6,3%) et de l'hôtellerie, la restauration et l'accueil (5,7%).

Rappelons qu'au début de cette migration, et durant plusieurs années, la littérature a décrit ces communautés marocaines des pays du Golfe en mettant en relief essentiellement le côté misérabiliste de cette migration et en insistant sur l'exploitation de migrants peu au courant des dispositions juridiques qui régissent la migration vers ces pays et les conditions de vie inhumaines dans lesquelles vivent nos compatriotes. Aujourd'hui, si une bonne partie de ces Marocains, notamment les femmes, souffre de nombreux problèmes qui découlent du modèle migratoire en vigueur, les statistiques disponibles et l'observation permettent de mettre en évidence des évolutions qui concernent de jeunes diplômés, partis parfois directement des universités européennes, et des cadres supérieurs et moyens exerçant dans le secteur du tertiaire supérieur (banques, hôtellerie, informatique, import-export), en plus des enseignants, médecins, imams, juristes et ingénieurs, qui se sont installés dans ces pays participant à la construction et à la modernisation de ces Etats.

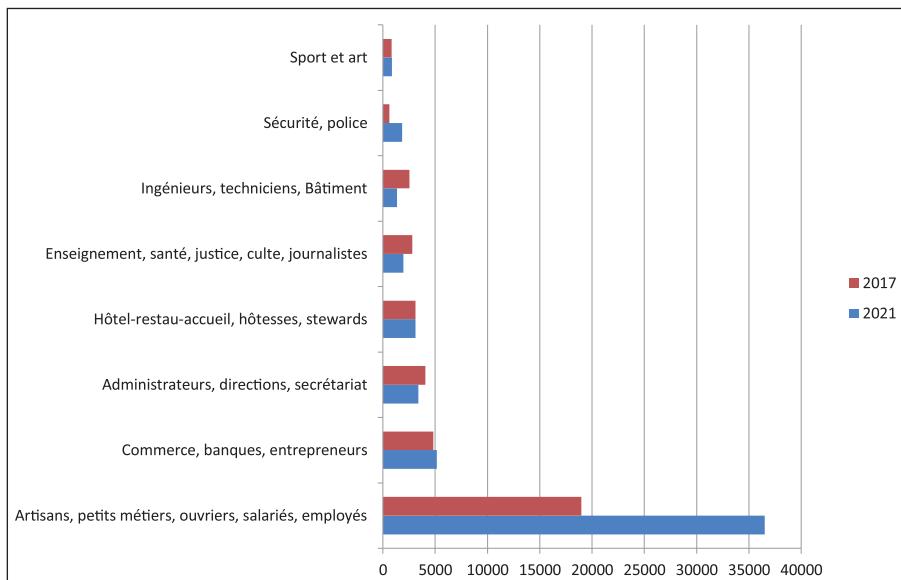
L'évolution du profil socio-professionnel entre 2017 et 2021

Cependant, les données de 2021 montrent qu'une nouvelle évolution s'esquisse. La figure 6 qui propose une comparaison entre les deux dates, 2017 et 2021 met en évidence les grands traits de cette évolution liée en grande partie aux politiques de l'emploi de ces pays. On se rend compte que l'augmentation de la part des secteurs d'activités « artisans, petits métiers, ouvriers, salariés, employés » s'est faite au détriment d'autres secteurs dans lesquels les Marocains étaient fortement présents tels que « l'enseignement, la santé, la justice, le culte et le journalisme » ou encore « les ingénieurs, techniciens et informaticiens ». En même temps les deux autres ensembles d'activités modernes tel que « l'hôtellerie, la restauration et l'accueil » ou encore « le commerce, les banques et les dirigeants d'entreprises » n'ont pas bougé gardant le même poids avec dans le cas du commerce une légère augmentation.

On peut interpréter ces évolutions comme un début des effets des politiques annoncées clairement par les deux pays auxquelles la mise au point de 2017 faisait déjà allusion. Parlant des hauts cadres et des techniciens, nous disions « *Cependant l'évolution dans ces pays des hauts cadres et des techniciens travaillant dans les administrations, les universités et les services publics doit tenir compte du processus de « nationalisation »* ». Les deux pays étudiés avaient déjà lancé sous des appellations différentes des programmes pour substituer les hauts cadres nationaux aux étrangers. Au Qatar une politique dite d'éloignement, *Al Ibtiaad*, consistait à envoyer des étudiants dotés de bourses pour être formés dans des universités européennes et américaines ou de la région (Jordanie) ou dans les antennes délocalisées à Doha des universités étrangères, le tout visant la formation sur place de cadres qatari et la « qatarisation » de l'administration. Aux EAU *Attaamim*, (généralisation) ou *Attaoutine*, (nationalisation) est le programme « d'émiratisation » qui venait d'être lancé et qui visait le remplacement des

étrangers par des cadres nationaux. Aujourd’hui, lorsque certains postes de management des entreprises sont vacants, celles-ci doivent proscrire durant 3 mois pour trouver un émirati pouvant occuper ce poste. Ce n’est qu’après cette période que l’entreprise est autorisée à recruter un étranger après avoir prouvé que le profil correspondant n’a pas été trouvé.

Figure 6 : Evolution de la part des différents métiers et professions occupés par les Marocains du Golfe



Source : Dépouillement des immatriculations de la DACS - 2021

Les effets de ces politiques publiques se lisent aujourd’hui dans les données détenues par les consulats. C’est ainsi que les postes d’ingénieurs, de techniciens, d’enseignants, de médecins, juges et journalistes font moins appel aux Marocains car occupées par des émiratis ou des qataris. Par contre pour tout ce qui relève du commerce, des banques et de l’entrepreneuriat ainsi que le culte les Marocains gardent leur importance.

Une autre sous-catégorie ayant connu une légère baisse entre 2017 et 2021 selon les données consultées attire l’attention. Il s’agit des employés recrutés par les différentes administrations étatiques faisant parfois l’objet d’accords et conventions bilatérales entre le Maroc et les deux Etats. Il s’agit des fonctionnaires employés dans les secteurs de l’enseignement, de la santé, de la justice, du culte auxquels on peut associer les journalistes et qui sont d’un total de 1965 contre un décompte en 2017 de 2800. Le recrutement des enseignants et des enseignants chercheurs marocains a commencé dès que les deux Etats ont entamé leur modernisation. Des campagnes de mise à disposition d’enseignants chercheurs des différentes universités marocaines ont existé de tout temps. Des responsables occupant des postes intéressants dans les croissants rouges, les musées sont marocains.

Cependant les imams, continuent, comme par le passé, à intéresser les deux pays, avec cependant le même déséquilibre entre les EAU (1113 Imams recensés en 2021 contre 397 en 2017) et le Qatar (seulement 11). Cette importance des imams marocains aux EAU est à mettre en rapport avec le rite malékite que les EAU renforcent comme paravent contre le chiisme iranien.

Par contre le secteur de la justice a perdu du terrain puisqu'on est passé de 64 juges marocains qui étaient inscrits aux deux consulats en 2017 à 58 aujourd'hui, alors qu'au Qatar les 23 juges de l'époque sont devenus 25. Nous avions annoncé cette baisse déjà en 2017 en raison de l'appel fait de plus en plus à des juges mauritaniens, égyptiens ou jordaniens car moins chers.

C'est également le cas pour les journalistes marocains qui étaient très recherchés dans les deux pays auparavant. 58 journalistes marocains exercent au Qatar contre 74 en 2017 et 20 sont installés aux EAU contre 57 en 2017. Outre la chaîne Al Jazira, les journalistes marocains étaient fortement présents dans les diverses chaînes des pays du CCG, d'où la forte mobilité de ces journalistes qui, même s'ils sont stables dans l'ensemble, peuvent changer de chaîne et de pays en fonction des offres qui leurs sont faites. C'est probablement cette mobilité qui se répercute sur la baisse de leur présence dans les deux pays.

Le secteur hôtelier, la restauration et l'accueil se maintiennent et ont même légèrement augmenté. Ces activités font appel à de nombreux jeunes cadres marocains formés aux métiers et maîtrisant les langues en plus de l'arabe. De nombreuses missions de recrutement se déplacent souvent au Maroc pour auditionner des lauréats des universités et grandes écoles qui occupent parfois des postes de direction. Environ 3126 des actifs occupés dans les deux pays, soit 5,7%, sont employés dans les hôtels et les restaurants. A noter que le secteur est de plus en plus exigeant et privilégie le niveau de formation et surtout l'expérience : l'employeur cherche de plus en plus des employés qui soient opérationnels dès le premier jour et qui continuent à se qualifier en suivant des formations continues. Dans le cas contraire cela se répercute sur le salaire.

Une mention spéciale doit être notée pour le cas du Qatar et en rapport avec l'organisation par ce pays de la Coupe du monde du football de 2022. Sans que l'on puisse disposer de statistiques précises, ces recrutements ne figurant pas dans les statistiques de la DACS de 2021, on sait que le Qatar a commencé le recrutement de centaines d'employés dans les domaines de la sécurité, de la billetterie, de l'information, de l'accueil, etc. C'est ainsi que la gestion du 1,5 million de supporteurs devait faire appel à plusieurs milliers d'agents marocains¹⁰. L'accueil et l'accompagnement également font appel au recrutement de nombreux jeunes marocains grâce à la maîtrise des langues. Selon la presse, l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (Anapec) a lancé début 2022, des appels à candidature pour pourvoir plusieurs emplois pour la Coupe du monde 2022 au Qatar, notamment 560 postes, pour des contrats de neuf mois avec possibilité de prolongation. Les emplois visés sont des agents de billetterie (200 emplois) pour gérer les réservations et la vente de billets. Ces réservations portent sur des voyages organisés, des vols, des billets d'avion et de train. Des vendeurs

¹⁰ L'édition de juin 2022 du Magazine Jeune Afrique titrait ainsi « Maroc : plusieurs milliers de policiers déployés au Qatar pour le Mondial 2022 »

avec une expérience dans la vente de marques de luxe au sein des aéroports et des centres commerciaux qui seront chargés entre autres de l'accueil des clients, de l'encaissement et de la comptabilisation des recettes en fin de journée sont également demandés. Des superviseurs de billetteries et de magasins et boutiques de vente, mais aussi des employés de l'hôtellerie et du commerce, figurent parmi les profils recherchés. D'autres appels ont été lancés par la suite. Mais les contrats proposés sont de durées limitées (autour de 9 mois), tout en étant, précise-t-on, renouvelables.

Ce type de recrutements groupés rappelle celui du personnel destiné à la police, l'armée, les agents de sécurité, les enseignants ou certaines administrations nationales qui a fonctionné pendant des années avant le lancement des campagnes « d'émiratisation » et de « qatarisation » comme indiqué plus haut.

3. Les Marocains des pays du Golfe et l'impact du Covid 19 et l'après-Covid

Cette évolution de l'immigration marocaine vers les pays du Golfe a été fortement perturbée, comme partout ailleurs, par l'épisode de la pandémie planétaire de la Covid 19. Des entretiens par téléphone et par mail avec nos contacts dans les deux pays nous ont permis d'approcher cette phase de crise. Les effets de cette crise ont été multiples et concernent aussi bien les contraintes apportées à la mobilité internationale que les répercussions sur l'emploi, les deux effets ayant des conséquences sur le plan familial et la stabilité.

De sérieuses perturbations de la migration vers les pays du Golfe : la parenthèse de 2020-2021

Avec le déclenchement de la pandémie, et la baisse ou l'arrêt des activités, les principales entreprises des EAU ont continué à payer leurs employés étrangers jusqu'au début de l'été 2020, parfois le salaire fut réduit de moitié, elles ont commencer ensuite à licencier en masse. La politique de l'Etat pour dépasser la crise consistait à soutenir les grandes entreprises et non les individus. De ce fait, plusieurs des migrants marocains sont, soit rentrés au pays, soit ont renvoyé femme et enfants en essayant de trouver des petits emplois. Moins bien payés, ces emplois de substitution étaient destinés à leur permettre de rester en règle vis-à-vis du pays de résidence car, on la vu, la résidence dans les pays du Golfe est conditionnée par l'emploi. Dans ces cas, les salaires versés pouvaient passer de 10.000 Dirhams émirati à 4000, ce qui ne permettait pas de subvenir aux besoins de la famille d'où son renvoi au Maroc. Les embauches ont bien repris en 2022, mais furent très sélectifs car les employeurs évitaient de reprendre les employés les plus avancés dans l'âge et les plus chers. Un autre effet de la crise sanitaire concerne les contraintes apportées à la circulation internationale et interne entre émirats en ce qui concerne les EAU. L'épisode du confinement de Dubaï durant un mois fut assez difficile pour les chauffeurs de taxi et les ouvriers qui circulaient aux sein des EAU, car à chaque passage entre les émirats un test était exigé, test pris en charge par le concerné et assez cher.

Au Qatar où environ 80% des nombreux avantages qui accompagnaient les contrats des travailleurs immigrés touchant moins de 4000 Ryal qatari (prise en charge des frais de scolarisation des enfants jusqu'à 18 ans, couverture sanitaire,

billets d'avions annuels) sont supprimés ou réduits. Baisse des salaires, limitation du billet à un seul aller-retour poussent les travailleurs à renvoyer leurs familles dans le pays d'origine. Au point que les communautés des immigrés, notamment marocains, sont devenues subitement des communautés d'hommes célibataires et que des estimations avançaient une baisse de la population du pays de 160.000 personnes entre mars 2020 et mars 2021¹¹. En plus de la suppression des différents avantages accordés aux employés immigrés, les entreprises sont sommées de baisser 20% de leurs effectifs ou 20% des salaires. L'université a licencié de nombreux contractuels en proposant de nouveaux contrats moins avantageux. Le renvoi des familles s'accompagne du développement de la colocation et d'une baisse de la demande sur les logements.

Les perspectives des années 2020 : un appel à l'immigration se traduisant par des modifications dans les politiques migratoires

La situation décrite plus haut est amenée à changer rapidement. En effet, si dans des pays comme l'Arabie saoudite ou le Koweït, on espère pouvoir renverser la tendance en réduisant le nombre d'étrangers par un rééquilibrage démographique, il semblerait qu'aux Qatar et aux Émirats Arabes Unis l'espoir de réaliser cela soit très faible en raison de la situation démographique des autochtones. De ce fait on continue à favoriser l'attractivité des deux pays pour les flux migratoires entrants. Cependant, bien que la demande des deux pays sur les travailleurs marocains soit toujours d'actualité, les politiques migratoires encouragent de plus en plus une immigration de cadres qu'elles essaient d'attirer en modifiant de façon sensible les lois et réglementations et en introduisant quelques réformes.

Nous avons déjà mentionné quelques réformes bien que timides dans l'édition précédente. Rappelons-nous que la médiatisation par les organisations internationales des droits de l'Homme des conditions de travail sur les chantiers des infrastructures destinées à accueillir la coupe du monde en 2022 au Qatar, mais aussi sur les chantiers grandioses de l'île de Saadiyat¹² aux EAU, a entraîné de nombreuses protestations. Les Etats des deux pays ont du réagir en assouplissant le droit du travail, notamment le système de la *kafala*¹³.

Depuis, la législation a continué à évoluer sensiblement dans les deux Etats. À l'approche de son 50e anniversaire, les EAU ont annoncé une série de lois pour, à l'instar d'autres pays voisins, montrer que ces sociétés sont en évolution. En résumé et de façon générale celles-ci touchent à la protection des données personnelles, les conditions offertes aux investisseurs et entrepreneurs étrangers pour créer et posséder des entreprises Onshore dans presque tous les secteurs. Les nouvelles lois renforcent également la protection des travailleurs domestiques et dépénalisent les relations consensuelles hors mariage. Elles insistent sur un nouveau régime d'assurance-chômage qui offre aux employés une protection

¹¹ Tous mes remerciements à mon ami Abderrahim Benhadda pour ces informations recueillies lors de nombreux entretiens téléphoniques. D'autres collègues ont bien voulu actualiser nos informations sur les deux pays, qu'ils soient tous remerciés ici.

¹² Cette île est destinée à devenir l'un des plus grands districts culturels du monde avec notamment des antennes des musées du Louvre déjà ouverte et du Guggenheim dont l'ouverture est prévue en 2025

¹³ Pour plus de détail, voir le chapitre 24 de la dernière édition

plus substantielle. Des facilités sont prévues également dans l'octroi des visas de séjour, notamment pour les étudiants. De nouvelles règles de parrainage sont édictées pour les enfants des familles vivant dans le pays. Le droit du travail est également revisité avec plus de souplesse : les contrats à durée déterminée plus courts dans la plupart des secteurs d'emploi privé sont introduits; la période de séjour après la perte d'un emploi est prolongée à 180 jours et le partage de l'emploi entre plusieurs employeurs, très pratique pour les étudiants, est également institué. Enfin de nouvelles conditions introduisent d'importants changements. Congé de maternité, protection contre la discrimination, horaires flexibles, travail à temps partiel et congés supplémentaires, nouveau salaire minimum à fixer, limitation des heures supplémentaires, interdiction aux employeurs de garder les documents des employés tel que le passeport, etc. sont les principaux changements. Notons enfin une mesure à grande signification : depuis 2021, la création d'une société par un étranger ne doit plus passer par l'apport de 50% d'un émirati. Les acquisitions du foncier en ville par contre, si elles sont devenues possibles, sont limitées à certaines zones. Plusieurs de ces mesures se retrouvent également dans le Qatar voisin, mais beaucoup plus au niveau des textes que dans la réalité. Le *kafil* (sponsor, garant) ne s'appelle plus ainsi au Qatar. La loi la remplacé par *Al Moustakbil* ou l'accueillant pour enlever au concept son aspect de contrôle. Mais dans la pratique quotidienne, c'est le terme *kafil* est utilisé, alors que le contenu de ce système n'a pas tellement changé.

Quoi qu'il en soit les nouveaux textes sont destinées à la fois à améliorer des conditions de travail décriées, mais aussi à attirer davantage de cadres qualifiés dont les pays ont besoin. Certaines de ces lois sont rentrees en application dès 2021, d'autres attendront 2023. Aux EAU, la reprise a commencé dès l'été 2021 avec une très forte offre d'emplois et une législation destinée à attirer et fidéliser les hauts cadres en les dispensant, par exemple, de l'obligation d'un sponsor durant 10 ans. De nouveaux types de visas sont proposés portant des noms très significatifs, (visa golden, visa green). Des visas destinés à faciliter l'entrée dans le pays pour chercher du travail sont également possibles. D'autres visas pour le tourisme peuvent avoir une durée de 5 ans sans *kafil*, notamment pour les familles des résidents étrangers. A cela s'ajoute la création d'assurances chômage auprès de compagnies privées qui permettent à quelqu'un ayant perdu son travail de continuer à résider dans le pays entre 1 et 3 mois avant d'être renvoyé, le coût du séjour étant pris en charge par l'assurance.

Les effets de ces mesures se répercutent déjà sur l'augmentation du volume des flux migratoires qui ne tarissent pas vers les deux pays.

Conclusion

Dans le chapitre ayant traité des Marocains des pays du Golfe en 2017, nous avions planté le contexte de cette migration marocaine assez récente et qui se distingue de façon remarquable des migrations vers les pays européens. En dernière analyse deux idées s'étaient dégagées à l'époque. Nous étions en présence d'une migration fortement temporaire qui ne débouchait ni sur un enracinement, ni sur une intégration dans la société locale. En même temps ce qui se dégageait c'est le caractère de cette migration, la communauté qui en résultait étant loin d'être homogène. Cela est dû aux différents canaux par lesquels ces Marocains arrivaient

dans le Golfe : une migration officielle souvent de hauts cadres et d'employés dans les secteurs modernes de la finance, de l'hôtellerie, mais aussi dans les diverses administrations, une migration issue du trafic légal ou illégal des contrats de petits employés et une migration des jeunes expatriés. Ceci a débouché sur une communauté diverses composée de différents profils. Le profil des hauts cadres vivant dans une certaine aisance, celui de la masse des salariés et des illégaux qui souffrent et renvoient une image de misère, de précarité et d'exploitation et celui des jeunes expatriés qui vivent en dehors de la communauté marocaine.

Depuis, cette migration continue d'évoluer au grès des changements des politiques publiques migratoires et des dynamiques de la mondialisation dans lesquelles s'inscrivent les économies de ces pays. C'est ainsi que les structures socioprofessionnelles ont tendance à être refaçonnées suite aux effets des politiques volontaristes d'*émiratisation* ou de *qatarisation*. De ce fait la part des catégories socioprofessionnelles « supérieures » au sein de la communauté marocaine a tendance à baisser au profit des catégories de petits employés et petits métiers. Il reste toutefois que la génération des expatriés, jeunes arrivés souvent d'Europe, se maintient bien. Par ailleurs, l'extrême mobilité dans le monde de cette catégorie annonce la naissance d'un nouveau Marocain dont les chercheurs doivent tenir compte dans le futur pour la compréhension des migrations marocaines.

La crise de la Covid 19 a quelque peu bouleversé ce schéma, mais en fin de compte ce ne fut qu'une simple parenthèse qui s'est déjà refermée car depuis 2021 les flux migratoires vers ces pays reprennent bien et sont justement bien alimentés par cette dernière catégorie. Foyer d'accueil d'une forte immigration, les pays du Golfe continueront à être des pays d'immigration malgré la parenthèse de la crise sanitaire.

Bibliographie

- Aarab C. et Moujoud N., (2018), « Le stigmate de « la Marocaine » à Dubaï. Les résistances des migrantes à l'épreuve de l'intersectionnalité », *Migrations Société*, n° 173, pp. 99-114.
- Aarab C. et Moujoud N., (2020), « Quand les femmes deviennent pionnières de la transmigration : des Marocaines à Dubaï », in Tarrius A., Missaoui L. et Qacha F., « Recherches en cours, *Naissance d'un peuple européen nomade. La route cosmopolite de la mondialisation par le bas* », pp. 236-246.
- Berriane M. et Aderghal M., (2014), Etat de la recherche sur les migrations marocaines, In *Marocains de l'extérieur – 2013*, Publications de l'observatoire de la Communauté marocaine résidant à l'étranger, pp. 23-60
- Berriane M., (2018), « Les Marocaines des pays du Golfe. Al Wafidoune et leur diversité (Émirats Arabes Unis et Qatar), In Mohamed Berriane dir., *Marocains de l'extérieur – 2017*, Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger Rabat – Maroc, pp. 677- 720
- Berriane M., de Haas H. et K. Natter, (2021), « Social transformations and Migration in Morocco », International Migration Institute
- Blachez O., (2011), Conseil de Coopération du Golfe, Les Clés du Moyen-Orient. <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Conseil-de-cooperation-du-Golfe.html>
- Cadène Ph. et Dumortier B., (2009), « L'impact politique des flux migratoires dans les États du Conseil de Coopération du Golfe », *L'Espace Politique* [En ligne], 4 | 2008-1, mis en ligne le 11 mai 2009, consulté le 28 février 2017.

- Dazi-Heni F., (2011), « Le Conseil de Coopération du Golfe : une coopération de sécurité et de défense renforcée ? », *CERI CNRS*, <http://www.sciencespo.fr/ceri/fr/content/le-conseil-de-cooperation-du-golfe-une-cooperation-de-securite-et-de-defense-renforcee> (consulté le 20 mai 2018).
- Ezzine A., (2014), Les Marocains des pays arabes, In *Marocains de l'extérieur – 2013*, (Direction M. Berriane). Publications de l'observatoire de la Communauté marocaine résidant à l'étranger, pp. 563-602
- Huchon O., (2017), « Les migrations – les travailleurs immigrés dans le Golfe », Les Clés du Moyen-Orient, <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Les-migrations-Les-travailleurs-immigres-dans-le-Golfe.html>
- Khachani M. (2007), Les Marocains des pays arabes, in *Marocains de l'extérieur – 2013*, Coordination B. Hamdouche), pp. 311-369
- Monfleur L., (2018), Le Conseil de Coopération du Golfe depuis 2011 : un renforcement de la coopération ? Les Clés du Moyen-Orient. <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Le-Conseil-de-Cooperation-du-Golfe-depuis-2011-un-renforcement-de-la.html>